

LIVRET A

Bénéficiaires : Particuliers uniquement. Un seul livret par personne. A compter du 1^{er} janvier 2009, toutes les banques peuvent diffuser le Livret A (anciennement, monopole exclusif de La Poste et de La Caisse d'Epargne).

Plafond des versements : 15.300 €uros.

Taux d'intérêt : 1,25 % - net de toute fiscalité.

Le taux est déterminé par une formule d'indexation automatique, égale à la moyenne de l'inflation et des taux d'intérêts à court terme, augmentée de 0,25 %. La Banque de France doit s'assurer que la rémunération de l'épargne est supérieure à l'inflation et pourra procéder à des ajustements semestriels.

Modalités de fonctionnement :

- Très accessible – pour ouvrir un compte, une somme d'1,5 €uros suffit.
- Un mineur peut disposer d'un compte.
- Liquidité parfaite – les fonds sont disponibles à tout moment.
- Pas de frais lors de dépôts ou retraits.
- Comptabilisation des intérêts par « quinzaine » civile entière.

Cas particulier : Le Crédit Mutuel propose le Livret BLEU, qui fonctionne en tous points comme le Livret A.